



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 92054

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le programme des lycéens inscrits dans la filière sciences et techniques de gestion. Il remarque notamment que ces lycéens ne bénéficient pas d'heures d'éducation civique, juridique et sociale. Il souhaite connaître ses intentions afin que ces futurs professionnels de la gestion aient une connaissance minimale des institutions de notre pays.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est tout particulièrement conscient de l'importance de la formation civique des élèves du lycée. Si l'éducation civique, juridique et sociale n'apparaît pas en tant que discipline à part entière dans la liste des enseignements fixée pour la série « Sciences et technologies de la gestion » (STG), les aspects qu'elle recouvre ne sont pas moins traités dans la formation et ce notamment au niveau de l'enseignement du droit, de l'économie ou de la communication, permettant ainsi de conduire les élèves à l'exercice d'une citoyenneté responsable. En outre, des questions relevant de l'éducation civique peuvent être également abordées en histoire-géographie, dont le programme amène l'élève à se situer dans le temps présent à partir de l'étude des fondements de la culture française.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92054

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4085

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10617